



CIRCULAIRE N°12/2013 ACTION SOCIALE

Groupe de travail CNAS du 7 novembre 2013

Ce groupe de travail s'est réuni sous la présidence du sous directeur des politiques sociales et des conditions de travail. Il avait à son ordre du jour :

- le projet de mise en place d'une nouvelle prestation d'action sociale en faveur de la garde d'enfants.

Les dispositifs actuels en matière de garde d'enfants sont :

- la réservation de places en crèche. Les ministères en disposent de 492, pour 3 M€ par an sur le budget Action Sociale ministérielle.
- Le chèque emploi service proposé par la fonction publique.

Une réservation d'un berceau en crèche coûte de 10 000 € à 12000 € par an.

Mr GAZAVE présente ce projet, qui fait suite aux annonces faites par le ministre lors du dernier Comité Technique Ministériel du 8 octobre 2013, s'agissant du nouveau plan d'action triennal en faveur de l'égalité professionnelle.

Mais aussi le résultat de l'étude faite autour de la parentalité dans le cadre de l'observatoire interne. Il montre que la garde des enfants de 7 à 12 ans en dehors du temps scolaire, constitue une préoccupation pour les parents.

C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'un CESU « pré financé pour les enfants de 7 à 12 ans ». Il complètera l'offre ministérielle et interministérielle.

Son financement se ferait au sein des crédits action sociale sur la base d'une enveloppe dont le montant serait fixé à 1M€ dans le budget 2014.

Il pourra financer la garde d'enfants à domicile, hors domicile ainsi que les services d'accueil périscolaires mais aussi les activités des enfants hors du temps scolaire (activités sportives, culturelles...) . Il sera soumis à conditions de ressources, le barème est à définir. Il pourrait être celui appliqué en 2013 par la DGAFP .

Ce dispositif sera expérimenté dans un premier temps dans 3 régions (Ile de France, Rhône Alpes, Nord Pas de Calais). L'extension aux autres départements serait définie en 2015 après avis du CNAS.

FO FINANCES s'interroge sur le choix de cette prestation, alors même que dans les précédentes discussions sur la petite enfance, le sujet était concentré sur le manque de réservation de berceaux.

Pour FO FINANCES c'est une nouvelle prestation qui ne doit absolument pas se faire au détriment des éventuelles prochaines réservations de places en crèche.

Mr GAZAVE affirme qu'il n'y a pas de remise en cause de l'offre en cours, il précise que cette nouvelle prestation est un complément d'offre.

FO FINANCES se satisfait de cette nouvelle prestation mais regrette qu'elle ne fasse pas l'objet d'un abondement particulier. Elle demande par quel crédit cette prestation est compensée ?

L'administration annonce que la diminution du nombre des repas et des titres restaurant a permis le redéploiement de ces crédits.

FO FINANCES souligne que lors d'une précédente réunion Mme Féjoz a privilégié l'aide collective et non l'aide individuelle.

Compte tenu du changement du barème des ressources des prestations interministérielles, des agents seront évincés.

La direction propose d'étudier une bonification pour les familles monoparentales. Une expérimentation sera effectuée fin 2014 pour estimer le budget 2015.

Même si FO FINANCES prend acte de cette nouvelle prestation, il n'en demeure pas moins qu'elle dénonce sa mise en place avec une enveloppe budgétaire inchangée et laisse par là même en suspens la problématique des réservations de berceaux.

Prochaines réunions

GT Restauration : 28 novembre 2013.

CNAS : 5 décembre 2013

N'hésitez pas à transmettre à la Fédération vos questions, réflexions...dossiers en cours...

**Délégation FO FINANCES :
Françoise PHELIX , Anne Marie RENAUDIN , Christian GERLE et Martine LEGOUGE**